



**LA FERTE ALAIS  
ESSONNE**

**DATE DE CONVOCATION**

20 mars 2018

**DATE D’AFFICHAGE**

20 mars 2018

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

En exercice : 27

Présents : 19

Votants : 25

**OBJET**

**Convention pour la  
location d’une œuvre  
d’art**

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

Transmise en sous-  
préfecture le 30 MARS 2018

Reçue en sous-préfecture  
le 30 MARS 2018

Publiée le 30 MARS 2018

Notifiée le 30 MARS 2018

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE LA FERTE ALAIS**

L’an deux mille dix-huit, le 26 mars à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Mariannick MORVAN, Maire.

**Etaient présents :**

Mmes et M. Mariannick MORVAN, Ariel SHEPS, Jacqueline GALEAZZI, Claire HERLIN-CHAMAILLE, Camille CRONIER, Françoise BOUSSAT, Isabelle QUESNE, José AZEVEDO, Alexa PELAGE, Mauricette FERRAND, Michelle LUCARAIN, Lionnel LAFONTAINE, Alain DENIMAL, Guy PETITBON, André RIETZ, Christine CASIMIR, Hervé FRANEL Caroline PARATRE, Katia MERLEN.

**Etaient absents excusés :**

Philippe VAN ROSSOMME donne pouvoir à Isabelle QUESNE  
Yves MARRE donne pouvoir à Jacqueline GALEAZZI  
Nasser OUDJIT donne pouvoir à Mariannick MORVAN  
Alain NOURY donne pouvoir à Françoise BOUSSAT  
Philippe AUTRIVE donne pouvoir à André RIETZ  
Stéphane Le PECULIER donne pouvoir à Katia MERLEN

**Etaient absentes :**

Mélanie MATHIEU  
Kaite Caroline VILLANUEVA

**CONVENTION POUR LA LOCATION D’UNE ŒUVRE D’ART**

Madame le Maire présente le projet de convention de location d’une œuvre d’art la statue « l’Ange » située devant l’entrée de la salle Sophie-Marie Brunel réalisée et par M. Noël Olivier-Cyr, pour l’année 2018.

**CONSIDERANT** la mise en valeur des espaces publics de la commune par l’implantation d’œuvres d’art en location.

**VU** l’avis de la commission des finances en date du 22 mars 2018,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,**

- **APPROUVE** le projet de convention présenté en annexe,
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention de location de la statue « l’Ange » avec M. Noël Olivier-Cyr pour un montant de 800 € TTC pour l’année 2018,
- **DIT** que les crédits sont prévus à l’article 6135 du budget,
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes pièces consécutives à cette décision.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits, et ont les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme.

Le Maire  
Mariannick MORVAN



## CONVENTION DE LOCATION D'UNE ŒUVRE D'ART

### **Entre les soussignés :**

La commune de La Ferté Alais (ci-après dénommée la VILLE) représentée par son Maire, Mariannick MORVAN,  
d'une part,

**et**

Monsieur Noël OLIVIER-CYR résidant au 7 rue du 24 août 89000 Auxerre. (ci-après dénommé l'ARTISTE)  
d'autre part,

### **Il a été convenu ce qui suit :**

#### ARTICLE 1<sup>er</sup> : Objet de la convention

LA VILLE loue à L'ARTISTE:

La sculpture « L'ANGE » pour une durée fixée l'article 7 de la présente convention.

#### ARTICLE 2 : Montant de la location

LA VILLE loue la statue « L'ANGE » à L'ARTISTE pour un montant 800€ pour l'année 2018.

#### ARTICLE 3 : Lieu d'exposition

La sculpture « L'ANGE » louée par LA VILLE à L'ARTISTE sera exposée devant l'entrée de la salle polyvalente Sophie-Marie Brunel, située 1 rue Brunel à La Ferté Alais.

#### ARTICLE 4 : Nature de l'œuvre

LA VILLE et L'ARTISTE s'entendent sur la nature de l'œuvre, répondant aux critères suivants :

La hauteur de cette sculpture est d'un mètre soixante.

#### ARTICLE 5 : Valeur de l'œuvre

La valeur de cette œuvre est estimée par l'ARTISTE à 20 000 €.

#### ARTICLE 6 : Sécurité – Responsabilité – Assurance

LA VILLE assumera seule la responsabilité de tout accident, dégât ou dommage matériel pouvant résulter de cette exposition. A cet effet, elle devra conclure un

contrat d'assurances couvrant la responsabilité civile, une attestation devra être remise à L'ARTISTE.

ARTICLE 7 : Durée de la convention

La présente convention vaut pour l'année 2018

Fait à La Ferté Alais, le

L'Artiste

M. Noël OLIVIER-CYR

Le Maire

Mme Mariannick MORVAN

